

Informations de fond



Unité de cours

Don et transplantation d'organes, de tissus et de cellules, degré secondaire II

Principe

Le don d'organes et la transplantation offrent matière à discussion. Le cours destiné au degré secondaire II traite les aspects suivants :

- Transplantation: Qu'entend-on par ce terme? / forme de traitement
- Distinction des possibilités de transplantation (don de son vivant/don d'une personne décédée)
- Organes/tissus/cellules
- Procédure d'attribution
- Faits et chiffres
- Définition de sa propre idée, de sa propre volonté

Objectifs du cours

Ce cours a pour objectif de traiter le don et la transplantation d'organes, de tissus et de cellules sous plusieurs angles. D'une part, les élèves doivent comprendre ce qui se cache sous le terme transplantation ainsi que les réflexions et les décisions intervenant quotidiennement dans ce domaine de la médecine. Les élèves doivent aussi se pencher de façon critique sur la question «Est-ce que j'accepterais de donner mes organes?» et défendre leur opinion lors d'une discussion avec la classe.

Ce cours doit informer sur le thème de la transplantation mais aussi servir de base de décision et de discussion aux élèves. Il ne s'agit pas de tenir un discours moralisateur. Toute décision est la bonne, quelle qu'elle soit. L'important est de la communiquer.

Informations actuelles

Don d'organes : le Conseil fédéral est favorable au consentement présumé

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/transplantationsmedizin/rechtsetzungsprojekte-in-der-transplantationsmedizin/indirekter-gegenvorschlag-organspende-initiative.html>

Don d'organes : principe du consentement explicite ou présumé ?

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/transplantationsmedizin/willensauesserung-zur-spende-von-organen-geweben-zellen/zustimmungsmodelle-in-der-transplantationsmedizin.html>